

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN (à partir de la délibération n° 4), Madame ARMAND, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur KARTAL (à partir de la délibération n° 11) Monsieur RICHER (à partir de la délibération n° 4), Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY (à partir de la délibération n° 3), Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Monsieur TOCHE ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SEYTIER (à Madame SONNERY), Monsieur BLANC (à Madame GRIMAL), Monsieur GRANJU (à Monsieur GUEUR).

ABSENTS :

Monsieur BOURDIN jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Monsieur KARTAL jusqu'à la délibération n° 10 incluse
Monsieur RICHER jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET
Monsieur GUERRY jusqu'à la délibération n° 2 incluse

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2023.04.14 CONVENTION EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE
D'OCCUPATION DU TRÉFONDS PAR UNE CANALISATION PRIVÉE DES
EAUX PLUVIALES SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES
AP 697 ET 699**

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2.3 – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande de permis de construire d'une habitation sur les parcelles cadastrées section AP n° 287, 866 et 875 sises rue Henri Dunant.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230922-DEL_2023_04_14-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Ce dossier est assorti d'une demande de création d'une servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'eaux pluviales en vue de traverser les parcelles communales cadastrées AP n° 697 et 699, puis la parcelle AP n° 733 appartenant au STEASA pour rejoindre l'exutoire naturel, à savoir le ruisseau « Petit Gardon ».

A noter que cette solution en terrains naturels éviterait l'ouverture longitudinale de la rue Henri Dunant et une tranchée dans le plateau surélevé que le STEASA a très récemment refait à neuf suite à ses travaux de réalisation du déversoir d'orage de la Croix Saint-Georges.

En qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 100 mm sur les parcelles communales cadastrées AP n° 697 et 699 sans indemnisation compensatoire.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **DE CONSENTIR** une convention de servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 100 mm sur les parcelles communales cadastrées AP n° 697 et 699 au profit de M. Nicolas PLAISANT rue Henri Dunant sans indemnisation compensatoire ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 29 SEP. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230922-DEL_2023_04_14-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023